

Commission du Personnel Bâtiment Amphimax CH-1015 Lausanne

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance N°76, Lundi 22 octobre 2018, 12h15, salle 342, Amphipôle

Présent(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak

Ariane Morin Sabina Rondic

Charlotte Seydoux (prise de PV)

MM. Jacques-Antoine Gauthier

Karim El Khalifa Daniel Rod Gaspard Turin Eric Verrecchia

Excusé(e)s

Mme Sarah Stephen M. Raphaël Baroni

Daniel Oyon

Jean-Moïse Rochat

Ordre du jour

- 1) COMMUNICATION BUREAU
- 2) DISCUSSION AVEC M. RAPHAËL RAMUZ, SECRETAIRE SSP-VAUD
- 3) LES DERNIERES ET PROCHAINES SEANCES AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS : ALIMENTATION, ÉGALITE, INTER COPERS, DURABILITE
- 4) POINTS SUR LES NOUVELLES DIRECTIVES
- 5) CLARIFICATION SUR LES DEMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT PAR UN REPRESENTANT COPERS, D'UN COLLABORATEUR UNIL LORS, PAR EXEMPLE, D'UNE ENQUETE INTERNE
- 6) PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA PROCHAINE SEANCE AVEC LA DIRECTION DE L'UNIL

1) Communication bureau

- Suite au licenciement d'un des membres de la CoPers, un nouveau membre est accueilli : M. El Khalifa.
- La CoPers a constaté l'actualisation de la directive par la Direction, qui est, en fait, une modification.

2) Discussion avec M. Raphaël Ramuz, secrétaire SSP-Vaud.

Les échanges portent sur l'UNIL en tant qu'employeur, sur les problèmes posés par certaines démarches à ce titre, constatés par la CoPers et par SSP-Vaud. D'autres sujets sont traités dans un esprit constructif - esprit que les deux parties souhaitent retrouver avec les futurs membres de la CoPers qui entreront en fonction début 2019.

3) Les dernières et prochaines séances au sein des différentes commissions : Alimentation, Égalité, inter CoPers, Durabilité.

- Concernant la commission de l'alimentation, les choses se sont pacifiées.
- Concernant la commission de l'égalité, il faudrait un nouveau représentant CoPers dans la commission.
- Concernant l'inter CoPers, pas de modification de représentant.
- Concernant la commission sur la durabilité, M. Verrecchia est toujours représentant. Lors de la dernière séance a émergé une réflexion intéressante sur le télétravail.

4) Points sur les nouvelles directives

La Direction a actualisé la Directive de la CoPers.

L'article 6 de l'ancienne directive sur les observateurs venant des associations devient le nouvel article 5 dans lequel il n'est plus question d'eux, ni du dépouillement des votes. Concernant cette modification, elle pose problème dans la mesure où la CoPers n'en n'a pas été informée. C'est la directive qui gouverne la CoPers, donc la Direction aurait dû informer la CoPers des changements et les lui expliquer.

La CoPers va mettre la nouvelle directive à l'ordre du jour de la réunion avec la Direction.

5) Clarification sur les démarches d'accompagnement par un représentant CoPers, d'un collaborateur UNIL lors, par exemple, d'une enquête interne.

CoPers:

Certains membres ont été appelés pour accompagner des collaborateurs UNIL. La liste de leurs droits et devoirs n'a pas été communiquée aux personnes interpellées. Les membres de la CoPers n'ont pas la capacité juridique de les conseiller. Il serait bien d'avoir la détermination d'objectifs, après avoir eu des avertissements, car il n'y a pas ou peu de suivi.

6) Préparation de l'ordre du jour pour la prochaine séance avec la Direction de l'UNIL

- Politique de recrutement : proportion des postes bénéficiant de la mobilité interne des collaborateurs UNIL ?
- Gestion RH des absences/arrêts de travail à répétition de plusieurs collaborateurs au sein d'un même service ou d'une même équipe
- Définition des objectifs suite à un avertissement : forme et détails ?

La séance est levée à 14 :12